





COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

Assemblée générale des Actionnaires du 1er Février 1893

RAPPORTS

DE LA

DIRECTION ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

MULHOUSE

IMPRIMERIE VEUVE BADER & CIE







EXERCICE 1892

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

Head with the are property of the contract

Assemblée générale des Actionnaires du 1er Février 1893

RAPPORTS

DE LA

DIRECTION ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

MULHOUSE

IMPRIMERIE VEUVE BADER & C'E

1893

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR 1893

MM. GUSTAVE FAVRE, president,

ancien négociant à Mulhouse;

JEAN MANTZ, vice-président,

de la maison Dollfus & Mantz, à Mulhouse;

EMILE GLUCK

de la maison Gluck & Cie, à Mulhouse;

JULES GUTH

administrateur de la Société alsacienne de constructions mécaniques, à Mulhouse;

LÉON JOURDAIN

de la maison Filature et Tissage X. Jourdain, à Altkirch;

HENRI JUILLARD-WEISS

de la maison Juillard & Mégnin, à Mulhouse;

EMILE KOECHLIN-KLIPPEL

de la maison Frères Koechlin, à Mulhouse;

LÉON KOECHLIN

de la maison Fritz Koechlin fils & Cie, à Mulhouse;

ROBERT MEYER

ancien industriel, à Mulhouse:

JULES PLATEN

de la maison J. Hellmann & Cie, à Mulhouse;

GUSTAVE SCHAEFFER

de la maison Schaeffer & Cie, au Château de Pfastatt;

HENRI SCHWARTZ

de la maison Schwartz & Cie, à Mulhouse;

CHARLES SIMON

administrateur-délégué de la Société industrielle pour la schappe, à Bâle;

ALEXANDRE DE STRASZÉWICZ

filateur à Guebwiller;

EMILE THIERRY-MIEG

ancien industriel à Mulhouse.

DIRECTION

MM. EUGENE RAVAL, directeur.

CHARLES SILBEREISEN, sous-directeur.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

RAPPORT DE LA DIRECTION

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

du 1er Février 1893

MESSIEURS,

En venant vous soumettre le résumé de nos opérations pour l'exercice 1892, nous sommes heureux de vous dire tout d'abord que les résultats obtenus sont satisfaisants, puisqu'ils permettent à votre Conseil de surveillance de vous proposer un dividende égal à celui de l'année précédente et un amortissement extraordinaire sur notre immeuble sans toucher au reliquat du compte de Profits et Pertes de l'exercice 1891, reporté à nouveau.

Nous vous avons fait distribuer le bilan au 31 décembre 1892 et nous allons passer en revue les chapitres de ce bilan qui sont de nature à vous intéresser.

CAPITAL

Notre capital social est de : M. 3,500,000 ou Fr. 4,375,000 représenté par :

2000 actions nominatives de M. 400 ou Fr. 500 entièrement libérées, et par 2700 » » de M. 1000 ou Fr. 1250 libérées de 40 %, soit de M. 400 ou Fr. 500.

RÉSERVE STATUTAIRE

Notre réserve statutaire s'élève à : M. 350,000 ou Fr. 437,500,

soit au dixième de notre capital nominal, de sorte que nos bénéfices annuels se trouvent libérés de la retenue statutaire pour alimentation de ce compte.

FONDS DE PRÉVOYANCE

Au 31 décembre 1891, le Fonds de Prévoyance se montait à :

M. 44,994.56 ou Fr. 56,243.20 auxquels nous avons ajouté:

» 1,799.76 » » 2,249.70 pour intérêts d'un an à 4 %, ce qui porte le crédit de ce compte à :

M. 46,794.32 ou Fr. 58,492.90 au 31 décembre 1892.

BATIMENT ET MOBILIER DU COMPTOIR

Les dépenses totales se sont élevées à :

M. 252,285.78 ou Fr. 315,357.23 sur lesquels environ M. 20,000 ou Fr. 25,000 se rapportent au mobilier et à l'installation des bureaux et à l'acquisition de quatre nouveaux coffres-forts.

L'an dernier nous avons effectué un premier amortissement de :

M. 20,000.— ou Fr. 25,000.—. Votre Conseil vous proposera d'amortir extraordinairement:

M. 32,285.78 ou Fr. 40,357.23 sur les bénéfices de 1892.

Si vous adhérez à cette proposition, le compte Bâtiment et Mobilier du Comptoir se trouvera ramené à :

M. 200,000 ou Fr. 250,000.

TITRES EN PORTEFEUILLE

Nous n'avons en Portefeuille que:

30 actions de Fr. 500, libérées, de la Banque des Chemins de fer suisses, à Bâle (titres provenant d'une participation).

2 actions de M. 1000 ou Fr. 1250, libérées, de la Société d'assainissement de la ville de Mulhouse (Société d'utilité locale).

Dans l'impossibilité où nous sommes d'assigner une valeur précise à ces titres, nous avons préféré les inventorier pour 1 Mark chacun, c'est-àdire pour mémoire, laissant aux exercices à venir le produit de leur réalisation. Ce chapitre ne figure donc sur notre bilan que pour : M. 32 ou Fr. 40.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Notre chiffre d'affaires a été pour 1892 de :

M. 232,056,547.32 ou Fr. 290,070,684.16, en diminution de:

» 14,332,916.28 » » 17,916,111.59 sur l'exercice 1891.

PORTEFEUILLE

Le total des entrées en Portefeuille a été de : La maisse de la maisse

- M. 44,498,689.30 ou Fr. 55,623,361.63 pour 65,655 effets, contre:
- » 45,231,243.82 » » 56,539,054.78 » 68,790 » en 1891.

Il restait en Portefeuille au 31 décembre 1892 :

3784 effets pour M. 2,861,992.59 ou Fr. 3,577,490.74.

FRAIS GÉNERAUX

Les Frais généraux pour l'année 1892 ont été de :

M. 46,939.78 ou Fr. 58,674.72, contre:

Street of sense to Mark also and school of the

- » 48,552.66 » » 60,690.83 en 1891, soit une diminution de :
- M. 1,612.88 ou Fr. 2,016.11.

Pour être exacts, nous devons dire que, comparativement à l'exercice 1891, nous n'avons pas eu à débourser de loyer, mais, par contre, nous avons eu à supporter les charges supplémentaires résultant de notre installation nouvelle.

BÉNÉFICES NETS

En comprenant le solde de M. 41,639.56 ou Fr. 52,049.45 reporté de l'exercice 1891, les bénéfices nets sont de :

- M. 270,545.83 ou Fr. 338,182.29. En 1891 ils avaient été de :
- » 256,718.60 » » 320,898.25 y compris un report de M. 32,588.64 ou Fr. 40,735.80

don't ble or spitze my figure done aut news biling one pour

A 202, do to les ou recent a 2, 12, 15, en virunution de

1631 signatel our 18.1.181 to 32 400 1 530 1 5301

Nous pouvons mettre la totalité de ces bénéfices à votre disposition, la perte sur rentrées incertaines étant couverte par des provisions largement Lougation William In Million suffisantes.

Le Directeur,

The arts of alumning of they a spot one that the E. RAVAL.

PORTEF SULLE

Le total de antrésent fontoitenille a Marieria.

11 14,818,080,300 on Pareis 620,001,11 on 02,000,000 encre

22 14,818,22 m m fontaille au 11 décembre 1802.

23 1 contait on Fontaissandle au 11 décembre 1802.

A B ASSENDARE GENERALE TAR ACTRONS ARE

1 al 2 8 mo Fr. 2,010.11

1911, cous a avons pas en à difference de lover risis, passentine, nonz avons en à supporter les chaegel signifementaires régulation de nonze

silven noivilated

BENEFICIES NETS

None provons metre la fombre de ces bratters à votre dispositions

The property of the state of th

on single to the transfer of the sold of t

reggy. None Cherts arone peperda of que la crimina de la cambra de cambro

einem e émonte a initia de mais au artista de mais en la el margare anon de la companie de la co

reference to the property of t

RAPPORT

DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

the batiment du Comptois, de ma serve par apprécier la patiaite

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

du 1^{er} Février 1893

ramoner le compte d'atimient et biblier du Comptoir à l'1. 200 000 on all 200,000 allater suivant les circlmetations et vaire de in

MESSIEURS,

Conformément à nos statuts, nous venons vous présenter le rapport du Conseil de surveillance sur les opérations de notre Société pendant l'année 1892, notre trente-neuvième exercice; puis soumettre à votre approbation les comptes et la répartition des bénéfices que nous avons décidé de vous proposer.

Depuis notre dernière assemblée nous avons eu le regret de perdre notre collègue Monsieur Clément Courtois, qui faisait partie du Conseil depuis 1879.

Vous venez d'entendre la lecture du rapport de la Direction. Nous ne reviendrons pas sur les différents chapitres du bilan que vous avez sous les yeux. Nous observerons cependant que la diminution dans le chiffre d'affaires n'a rien d'étonnant dans une année de stagnation en transactions de tous genres, pour ne pas dire de crise commerciale et financière, année pendant laquelle les marchandises diverses, qui font l'objet du commerce et de l'industrie de notre clientèle principale, ont été à des prix extraordinairement bas. Au reste, le mouvement d'affaires ne doit pas être entièrement confondu avec les bénéfices; vous en avez la preuve dans le résultat

final que nous vous présentons, qui dépasse néanmoins celui des années précédentes.

En résumé, nous avons pu constater la continuation du développement de nos relations et de la marche prospère de notre établissement. Les résultats obtenus, on ne saurait trop le répéter, proviennent uniquement d'affaires de banque courantes; ils en sont d'autant plus satisfaisants, et vous vous associerez certainement aux félicitations que votre Conseil de surveillance est heureux d'adresser à la Direction.

Le bâtiment du Comptoir, dont vous avez pu apprécier la parfaite réussite, a coûté, y compris le terrain, l'agencement et le mobilier, la somme totale de Fr. 315,357.23. L'an dernier nous avons fait un premier amortissement de Fr. 25,000 et nous vous proposons d'amortir aujour-d'hui extraordinairement une nouvelle somme de Fr. 40,357.23, pour ramener le compte Bâtiment et Mobilier du Comptoir à Fr. 250,000 ou M. 200,000. Ce chiffre, suivant les circonstances et votre désir, pourra être diminué encore les années suivantes, ou être maintenu. Lecompte se trouvera certainement figurer dès à présent dans notre bilan pour une somme nous mettant éventuellement à l'abri de tout mécompte.

La Caisse, le Portefeuille, les Titres en dépôt, la Comptabilité et les Crédits, ont été vérifiés périodiquement par les membres du Conseil, qui ont constaté la parfaite tenue des écritures et l'exactitude des comptes qui vous sont soumis.

Comme vous l'avez entendu, les Titres en portefeuille, appartenant à la Société, ne figurent au bilan que comme mémoire pour une somme insignifiante.

Des provisions largement suffisantes ont été réservées pour amortir les créances qui ne sont pas d'une rentrée certaine, et cela en-dehors des réserves figurant au bilan.

C'est donc comme parfaitement acquis et nets de toute charge que nous vous présentons les bénéfices de 1892 comme s'élevant à Fr. 286,132.84, ce qui nous permet de vous proposer de distribuer aux actions un dividende de 8 °/o et de faire un amortissement de Fr. 40,357.23 sur l'immeuble du Comptoir, tout en reportant à nouveau aux Profits et Pertes un reliquat aussi important que celui de l'an dernier.

Vous avez pu constater, Messieurs, que depuis six ans nos dividendes

ont été régulièrement de 8 %. Nous eussions certainement pu, cette année déjà, augmenter un peu ce taux, mais il vaut assurément mieux, pour marcher avec une entière prudence, ne faire ce pas en avant qu'après avoir amorti tout ce qui en est susceptible, comme nous vous proposons de le faire, et reporter un solde important pour faire face aux éventualités, afin de s'exposer le moins possible à avoir à refaire un pas en arrière.

La Réserve statutaire reste à la somme de Fr. 437,500, soit le dixième du montant de notre capital nominal.

Le Fonds de prévoyance s'élève, intérêts de l'année compris, à Fr. 58,492.90.

Nous avons l'honneur de vous soumettre les propositions suivantes : 1° Approbation du bilan, tel qu'il est relaté dans le rapport de la Direction.

2º Approbation du compte de Profits et Pertes et de l'emploi de son solde disponible.

Les bénéfices nets de l'année s'élèvent à	Fr.	286,132.84
Le report de l'exercice précédent se monte à		
Total	Fr.	338,182.29

qui seraient répartis comme suit :

Aux actionnaires pour premier dividende statutaire de 4%..... Fr. 94,000.—

A la Direction et au Conseil de surveillance pour tantièmes 30 % sur Fr. 192,132.84 » 57,639.85

Aux actionnaires pour dividende supplé-

Somme égale..... Fr. 338,182.29

Le dividende total de 8 %, soit

Fr. 40 ou M. 32 par action

serait payable à partir du 31 Mars prochain, à la caisse de la Société, contre présentation des titres ou des récépissés de dépôt.

3º Renouvellement partiel de notre Conseil de surveillance et remplacement d'un membre décédé.

Les membres sortants sont :

MM. Jean Mantz
Jules Guth
Léon Jourdain
Emile Koechlin-Klippel
Charles Simon.

Ces Messieurs sont rééligibles pour trois ans.

En remplacement de Monsieur Clément Courtois, décédé, nous vous proposons d'élire Monsieur Alexandre de Straszewicz, de Guebwiller. Le remplaçant de M. Courtois sera nommé pour une année.

Au nom du Conseil de surveillance :

LE PRÉSIDENT,

GUSTAVE FAVRE.



RÉSOLUTIONS

L'assemblée générale approuve les comptes qui lui sont présentés et fixe le dividende de l'exercice 1892 à 8 %, soit

M. 32 ou Fr. 40 par action ancienne et nouvelle

payable à partir du 31 Mars prochain, à la caisse de la Société, contre présentation des titres ou des récépissés de dépôt

Elle réélit pour 3 ans :

MM. Jean Mantz
Jules Guth
Léon Jourdain
Emile Koechlin-Klippel
Charles Simon

et pour une année :

M. ALEXANDRE DE STRASZÉWICZ, en remplacement de M. Clément Courtois, décédé.

eccops

Résumé du Bilan au 31 Décembre 1892

ACTIF			PASSIF			
Capital non appelé Caisse et Banque de l'Empire Portefeuille Comptes débiteurs (y compris les avances sur garanties et les crédits pour acceptations) Titres en portefeuille Bâtiment et Mobilier du Comptoir	FR. 2,025,000 268,832 3,577,490 4,063,335 40 290,357	c. 46 74 92 92 23		Capital. Réserve statutaire Fonds de prévoyance Comptes créanciers et comptes de dépôts Acceptations à payer. Dividendes à payer Réescompte du portefeuille	4,489,990 503,047	c.
681, 811 66 nau, 618, 64	10,225,056	35		Profits et pertes	$\frac{338,182}{10,225,056}$	35

Compte de Profits et Pertes

DÉBIT			CRÉDIT
Frais généraux	58,674 338,182 396,857	c. 72 29	Solde au 31 décembre 1891

